

Conjoncture / Économie / Entreprise :

28 371 défaillances d'entreprises en France en 2021

- Le nombre de défaillances au plus bas depuis 35 ans
- Le nombre d'emplois menacés tombe sous le seuil des 100 000
- Point de vigilance sur le 4^e trimestre : rebond de 9 % des défaillances en décembre 2021, le bâtiment à la peine, la plupart des régions basculent dans le rouge

Paris, le 18 janvier 2021 | Le groupe Altares – expert historique et référent de l'information sur les entreprises - dévoile aujourd'hui les chiffres des défaillances d'entreprises en France pour le 4^e trimestre et l'ensemble de l'année 2021. En baisse de près de 12 % par rapport à 2020 et de 45 % par rapport à 2019, le nombre de défaillances est au plus bas depuis 35 ans. Des chiffres qui témoignent de l'efficacité des aides de l'État tout au long de cette année 2021 marquée par une reprise économique soutenue. Mais le débranchement progressif des aides, les difficultés d'approvisionnement en matières premières et l'envolée des prix fragilisent les trésoreries des entreprises. Ainsi, on observe au 4^e trimestre 2021 une remontée notable du nombre de défaillances tirée par la fragilisation des entreprises du bâtiment.

Thierry Millon, directeur des études Altares: « Soutenues par une reprise vigoureuse et par un débranchement tardif et progressif des aides, les entreprises résistent encore à la crise sanitaire. Le maintien des facilités de paiement des charges sociales et fiscales et l'absence de recouvrement forcé ont, certes, permis d'épargner de nombreuses entreprises. Mais, avec 30 000 défaillances enregistrées sur l'ensemble de l'année 2021, la performance est tout de même remarquable! La fin de l'année a en revanche été plus compliquée avec une remontée notable du nombre de procédures collectives engagées qui nous invite à nous préparer à une « normalisation » progressive des affaires sur l'année 2022. Pour les entreprises, au-delà d'une lecture économique des données, il faudra être attentif aux signaux business pour éviter de se laisser entraîner dans la chute de ses clients défaillants. »

Le nombre de défaillances d'entreprises recule de 12 % et atteint son plus bas niveau depuis 35 ans

Avec 28 371 procédures enregistrées, le niveau global des défaillances a reculé de 11,8 % en 2021 pour atteindre son plus bas niveau depuis 1986. Les dispositifs d'aide mis en place à partir du printemps 2020 (Fonds de solidarité, Prêt Garanti par l'État, exonération ou report de cotisations et activité partielle) ont été prolongés en 2021 protégeant de nombreuses entreprises de la faillite.

La fin de l'année amorce, toutefois, un retour à la normale. Le dernier trimestre est en effet tout juste à l'équilibre avec 8 256 procédures ouvertes, soit 0,6 % de plus par rapport au même trimestre 2020. On enregistre notamment un rebond de 9 % des défaillances sur le mois de décembre. Malgré cette dégradation significative, le niveau de défaillances reste toujours inférieur de 36 % par rapport à décembre 2019.

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Évolution 2021/2020 | 2020T4 | 2021T4 | Évolution T4 2021/2020 |
|---|---------|---------|---------|---------|--------|---------------------|--------|--------|---------------------------|
| Sauvegardes | 1190 | 1061 | 973 | 833 | 729 | -12,5% | 272 | 197 | -27,77% |
| Redressements Judiciaires ou Liquidations judiciaires directes | 54 158 | 53 760 | 51 031 | 31 351 | 27 642 | -11,8% | 7 935 | 8 059 | 1,6% |
| dont RJ | 16 532 | 16 448 | 15 875 | 8 030 | 6 504 | -19,0% | 1 969 | 1 928 | -2,1% |
| dont LJ | 37 626 | 37 312 | 35 156 | 23 321 | 21 138 | -9,4% | 5 966 | 6 131 | 2,8% |
| Total France | 55 348 | 54 821 | 52 004 | 32 184 | 28 371 | -11,8% | 8 207 | 8 256 | 0,6% |
| Dont PME > 50 salariés | 295 | 305 | 347 | 289 | 187 | -35,3% | 56 | 46 | -17,9% |
| Ensemble emplois menacés | 167 200 | 171 000 | 173 800 | 133 000 | 94 200 | -38 000 | 25 680 | 25 260 | -420 |

Les procédures de traitement de sortie de crise démarrent lentement, les liquidations judiciaires repartent à la hausse au 4^e trimestre

Avec 729 jugements enregistrés en 2021, le nombre de procédures de sauvegarde baisse de 12,5 %. Le recul est même de 28 % sur le 4e trimestre. Ce dispositif, qui s'adresse aux entreprises en difficultés qui ne sont pas encore en cessation de paiement, représente seulement 2,6 % de l'ensemble des procédures. Pour rappel, en 2020, toutes les entreprises, en cessation de paiement ou pas, pouvaient y recourir exceptionnellement jusqu'au 23 août. Or, seules 2,6 % l'avaient utilisé.

Les procédures de redressement judiciaire (RJ) reculent plus vite encore. À peine plus de 6 500 jugements ont été prononcés, soit 19 % de moins sur un an. Désormais, moins d'un jugement sur quatre (23 %) est une ouverture de RJ, un taux très en-dessous des 30 % habituellement observés. Sur le dernier trimestre, le nombre de RJ recule encore de 2,1%. Parmi ces procédures, Altares distingue seulement 15 traitements de sortie de crise (PTSC). Cette nouvelle procédure, qui s'apparente à un redressement judiciaire express¹, vise à faciliter le rebond des entreprises de moins de vingt salariés en cessation de paiements mais disposant des fonds nécessaires pour payer les créances salariales.

Quant au taux de liquidation judiciaire (LJ), en baisse de 9,4 % (21 138 liquidations) sur l'ensemble de l'année 2021, il repart à la hausse sur les trois derniers mois (+2,8 %). Les trois quarts (75 %) des jugements prononcés concernent désormais des liquidations contre deux sur trois (66 %) habituellement.

Toutes les typologies d'entreprises résistent et le nombre d'emplois menacés passe sous le seuil des 100 000

Les défaillances sont en recul dans les entreprises quelle que soit leur taille. On observe tout de même que, si les PME de 20 à 49 salariés enregistrent une forte baisse des sauvegardes et des redressements judiciaires en 2021, elles font face à une augmentation de 6 % des liquidations judiciaires. Quant aux PME d'au moins 50 salariés, 187 ont fait défaut en 2021 contre 289 en 2020 et 350 en 2019.

¹ Les traitements de sortie de crise (PTSC), nouvelle procédure entrée en vigueur le 18 octobre 2021 qui devrait s'appliquer jusqu'au 1^{er} juin 2023, s'adressent aux entreprises de moins de vingt salariés présentant sur le dernier exercice comptable un total du passif hors capitaux propres inférieur à 3 M€. Ils sont confondus statistiquement avec les redressements judiciaires.

Dans ces conditions favorables, et en dépit des sauvegardes de Flunch ou Appart'city (qui ont pu présenter un plan de sortie de procédure) et de la cessation d'Office Dépôt, le nombre d'emplois menacés par les défaillances d'entreprises est tombé, en 2021, sous le seuil des 100 000 pour atteindre 95 000 contre 133 000 en 2020 et près de 174 000 en 2019.

Sur le dernier trimestre 2021, le nombre de défaillances d'entreprises d'au moins 50 salariés recule encore (46 contre 56 en 2020). Toutefois, près d'une dizaine d'entre-elles comptaient plus de 200 salariés, menaçant ainsi 25 000 emplois. Un niveau similaire à celui de 2020.

À la peine au 4^e trimestre, le secteur du bâtiment freine la baisse des défaillances



CONSTRUCTION

Le secteur de la construction, qui concentre le quart des procédures, pèse sur la tendance globale. Avec 7 509 défaillances, le secteur passe à l'orange (+0,4%) tiré par l'augmentation (+4,2 %) du nombre de liquidations judiciaires directes. Seul le second œuvre affiche encore un recul des défauts (-5,5 %). Le gros œuvre, quant à lui, repasse légèrement dans le rouge (+1,1 %). La maçonnerie générale tient (-1,4 %) mais la construction de maisons individuelles voit le nombre de défaillances bondir de 10 %. Les travaux publics accusent une hausse de 9,1 % des défauts, portée par les travaux de terrassement courants (+17 %). C'est dans le secteur de l'immobilier que l'on enregistre les plus fortes hausses des ouvertures de procédures : +9 % pour les agences immobilières et +56 % pour la promotion immobilière. La dégradation s'accélère sur le dernier trimestre dans la construction (+8,4 %) et plus précisément le bâtiment (+12,9 %).



COMMERCE

Une défaillance sur cinq se situe dans le commerce qui, contrairement à la construction, influence cette année favorablement la tendance globale. Le secteur enregistre 6 051 ouvertures de procédure soit 13,5 % de moins qu'en 2020. L'activité de commerce et de réparation de véhicules se révèle néanmoins très fragilisée avec une augmentation de 8,2 % des défaillances. Dans le commerce de détail, la tendance est favorable notamment dans l'alimentaire (-15,4 %), le bricolage & équipement du foyer (-28,5 %), le sport et loisirs (-38,1 %) et l'habillement (-43 %). Les voyants restent au vert sur le dernier trimestre. Quant au commerce interentreprises, il enregistre également une baisse sensible des défauts sur l'ensemble de l'année, en particulier dans les activités textile et habillement (-19,2 %) et les biens domestiques (-14,5 %). En revanche, sur le 4^e trimestre, il bascule défavorablement (+3,8 %).



SERVICES

Dans les services aux entreprises (4 197), la tendance globale reste à la baisse des défaillances en 2021 (-7,0 %). Si elles s'inscrivent en recul dans les activités de conseil en communication et gestion (-5,6 %), elles augmentent en revanche sensiblement dans les services d'architecture et d'ingénierie (+10,2 %). Dans les services administratifs, les liquidations judiciaires d'entreprises de nettoyage de bâtiments sont en hausse de 9 %.

Au cours du dernier trimestre, la tendance favorable pour les services aux entreprises s'inverse et le nombre de procédures augmente de 5 %. Quant aux services aux particuliers, ils enregistrent 1 122 défaillances, en recul de 17,6 %. Une baisse portée par les activités de coiffeurs, soins de beauté et corporels (-19,7 %). La fin d'année se révèle en revanche plus compliquée pour les services aux particuliers avec une augmentation des défauts de +10 %.



INDUSTRIE

Dans le secteur de l'industrie, la forte baisse des défaillances d'entreprises (-12,5 %,) observée sur l'ensemble de l'année 2021 s'inverse rapidement sur le 4^e trimestre (+6,8 %). Dans l'industrie

manufacturière, la tendance est favorable pour le **textile-habillement-cuir (-38,7 %)** et **l'imprimerie** (-12 %). En revanche, les activités de **métallurgie-mécanique enregistrent un rebond de +9,9 % des défauts**. Enfin, dans l'industrie alimentaire, si la boulangerie-pâtisserie observe une baisse de 20 % de défaillances sur l'ensemble de l'année, elle ne doit pas masquer le rebond de 8 % des défauts sur le dernier trimestre.



TRANSPORTS

Dans le secteur des transports, la baisse du nombre de défauts (-5,1 %) est portée par le transport routier de voyageurs (-17,3%). Le fret stabilise quant à lui difficilement sa sinistralité : si le transport routier de fret de proximité enregistre une légère baisse des défaillances (-1,1 %) sur l'année, le fret interurbain, observe une augmentation 4,1 % des défauts. Sur le dernier trimestre, l'ensemble du fret bascule franchement dans le rouge (+15 %).

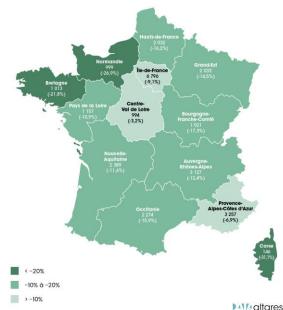


RESTAURATION

2 085 établissements de restauration ont défailli en 202. C'est 37 % de moins qu'en 2020. Sur le dernier trimestre, le secteur affiche encore la plus forte baisse sectorielle (-19,3 %). Au cours de l'année 2021, 1 125 restaurateurs traditionnels (- 40 %) et 855 établissements de restauration rapide (-34 %) sont entrés en procédure. 85 traiteurs ont également défailli (-25 %) ainsi que près de 400 débits de boisson (- 43 %). La tendance est légèrement moins favorable dans l'hébergement : le nombre de défaillances baisse sensiblement (-20 %) sur l'année mais remonte de 7 % en fin d'année.

La plupart des régions basculent dans le rouge au 4^e trimestre





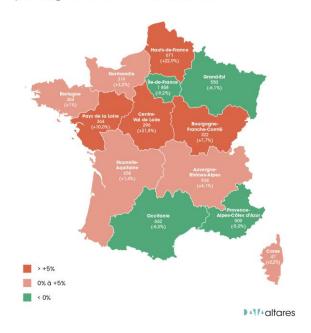
Quatre régions se démarquent par une baisse des défaillances d'entreprises sur l'ensemble de l'année, y compris sur le 4^e trimestre. Il s'agit de l'Occitanie (-15,9 % en 2021 et -6,0 % sur le T4), le Grand Est (-14,5 %; -6,1%), l'Île-de-France (-9,1 %; -9,2 %) et la Provence-Alpes-Côte d'Azur (-6,9 %; -5,0 %).

Dans six autres régions, le recul des défaillances, sensible sur l'ensemble de l'année, fait place à une tendance, certes moins favorable au 4e trimestre, mais contenue en dessous des 10 %. C'est le cas de la Bretagne (-21,8 % en 2021 et +1,0 % sur le T4), la Nouvelle Aquitaine (-11,6 %; +1,4 %), la Corse (-31,1 %; +2,2 %), la Normandie (-26,9 %; +3,2 %), l'Auvergne-Rhône-Alpes (-12,4 %; +4,1 %) et la Bourgogne-Franche-Comté (-17,3 %; +7,7 %).

En revanche, dans les trois dernières régions que sont les Pays-de-la-Loire, les Hauts-de-France et le Centre-Val de Loire, les défaillances ont connu un rebond supérieur ou égal à 10 % au cours du 4^e trimestre.

Ainsi, si les Pays-de-la-Loire affichent une amélioration rapide sur l'ensemble de l'année, la dégradation l'est tout autant sur le T4 (-10,9 % en 2021 et +10 % sur le T4). Les Hauts-de-France enregistrent également une belle résistance sur l'année (-16,2 %) mais un fort retournement sur T4 (+22,9 %). Enfin, le Centre Val de Loire observe un recul plus faible des défaillances sur 2021 (-3,2 %) et une forte augmentation des défauts en fin d'année (+21,8 %).

Carte d'évolution des défaillances par région en 2021 T4 / 2020 T4



Pas d'explosion du nombre de défaillances en vue mais une remontée des défauts à anticiper en 2022

Thierry Millon conclut: « La fin de l'année 2021, marquée par l'arrivée brutale d'une nouvelle vague épidémique, a conduit à l'adoption de nouvelles restrictions en ce début d'année 2022. Une situation qui ravive un fort sentiment d'incertitude chez les entrepreneurs. Le Gouvernement a réagi rapidement et réactivé, ou renforcé, certains dispositifs mis en place dans les premiers mois de la crise sanitaire tels que l'élargissement des aides coûts fixes, la prolongation du fonds de solidarité, l'étalement du remboursement des PGE jusqu'à 10 ans (contre 6), le report à fin 2022 du remboursement prévu au printemps prochain ou bien encore l'activité partielle. Ce nouvel effort d'accompagnement devrait permettre de passer le cap de la vague Omicron et, par conséquent, limiter les dépôts de bilan dans les prochains mois. Mais le risque n'a pas pour autant disparu. Il est provisoirement neutralisé. Par ailleurs, la dynamique de créations d'entreprises est en ce moment très forte, proche d'un million. Dans ce contexte, le risque de défaillances de très petites entreprises reste élevé.

La fin du "quoi qu'il en coûte", annoncée en août 2021, pourrait être véritablement actée cette année si le contexte sanitaire le permet. En parallèle, la vigueur de l'inflation pourrait amputer sévèrement le pouvoir d'achat et peser sur la consommation des ménages. Aussi, si rien à ce stade ne permet de redouter une explosion du nombre de procédures collectives, nous devons raisonnablement envisager une remontée des défauts à partir de 2022. »

L'étude complète « Défaillances et sauvegardes d'entreprises – 4^e trimestre & bilan 2021 » est disponible en ligne en cliquant ici

Méthodologie | Les statistiques Altares de défaillances d'entreprises comptabilisent l'ensemble des entités légales disposant d'un numéro SIREN (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés, associations) et ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure prononcé par un Tribunal de Commerce ou Judiciaire (ex TGI - TI)

Glossaire | La défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire directe auprès d'un Tribunal de Commerce ou Judiciaire. Cela ne recouvre donc ni les procédures amiables (mandat ad 'hoc ou conciliation) ni les suites d'ouverture (arrêt de plan ou conversion en liquidation).

À propos d'Altares - www.altares.com - http://blog.altares.com/

Expert de l'information sur les entreprises, Altares collecte, structure, analyse et enrichit les données BtoB afin de les rendre « intelligentes » et faciliter la prise de décision pour les directions générales et opérationnelles des entreprises. Le groupe propose son expertise sur toute la chaine de valeur de la data.

Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations BtoB, Altares se positionne comme le partenaire de référence des grands comptes, ETI,PME et organisations publiques en leur offrant un accès privilégié à ses bases de données sur plus de 440 millions d'entreprises dans 226 pays

Contacts Presse

| Allaies Collocille | Altares | CorioLink |
|----------------------|---------|-----------|
|----------------------|---------|-----------|

Thierry Millon – Directeur des études Altares

thierry.millon@altares.com | 04 72 65 15 51

Candice Piekacz

candice.piekacz@coriolink.com | 06 71 38 53 15